
Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Sommières (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 512;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21680_t1_0512_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

canons et des obusiers sont montés de nouveau sur leurs affûts. Il en conçoit de justes inquiétudes, il se lève en masse, se porte à la citadelle et s'empare de cette artillerie que de perfides agens du tyran voulaient tourner contre nous.

L'ennemi couvrait les plaines de la Champagne. Paris était menacé; cette même artillerie est conduite par nous, pour servir à sa défense.

Il fallait de grands moyens pour repousser l'ennemi, nos sections se déclarèrent en permanence et leur premier objet est d'armer et équiper un bataillon, une compagnie de canoniers, et un détachement de cavalerie qui volent au secours de la patrie en danger et servent encore avec gloire sous les drapeaux de la République.

Des pensions annuelles sont assurées en même tems aux parens de ces généreux défenseurs et fournissent à leurs besoins; elles se montent à vingt sept mille six cens livres par an.

Dans une saison rigoureuse, la perfidie avait laissé manquer nos frères de linge et de chaussure; à l'instant nous leur envoyâmes 422 chemises, 1214 paires de souliers, 305 paires de bas et d'autres objets d'équipement. Enfin 5342 L 11 s. sont versés dans le trésor national pour subvenir à leurs besoins.

La loi du 23 août appelle nos jeunes guerriers à la défense de la patrie : un bataillon se forme et pour hâter son départ, neuf cens habits autant de vestes, culottes et autres objets, sont sur le champ déposés gratuitement pour l'équiper.

Les généraux de l'armée de l'ouest nous ont attesté que ce bataillon a répondu à notre attente et qu'il s'est couvert de gloire dans la guerre terrible de la Vendée.

Nos braves marins ne le cèdent en rien au courage de nos bataillons, ils se sont couverts de gloire en diverses occasions, le combat du 20 prairial l'attestera à la postérité.

Nos batimens sont mis en réquisition et les propriétaires donnent le généreux exemple de les fournir gratuitement ce qui épargne à la république plus de douze cens mille livres par an.

Une souscription est ouverte pour contribuer à la construction d'un vaisseau que notre département doit offrir à la patrie; elle se monte en ce moment à la somme de seize mille livres.

Enfin, citoyens Représentans, il n'est pas une époque de la Révolution, que les citoyens de la commune du Havre-Marat n'ayent marqué par des traits de civisme et de desintéressement.

Voilà, Legislateurs, qu'elle a été notre conduite depuis sa glorieuse révolution; nous n'en avons jamais dévié; elle doit nous assurer la confiance de la Convention nationale à laquelle nous serons toujours inviolablement attachés.

Nous finirons par ce mot de ralliement, vive la République, une, indivisible et démocratique. Vive la Convention nationale.

Périssent tous les tyrans qui voudraient nous asservir!

N. B. Voir au milieu des signatures une addition à cette adresse qui la rendent encore plus intéressante.

Suivent 128 signatures.

Nous ajouterons, citoyens Représentans, que si le civisme le plus pur a toujours distingué les citoyens de cette commune, ils n'ont pas été moins dociles aux sentimens d'humanité; les traits suivant vous en donneront la preuve.

Avant même que la convention eut pris un mode uniforme pour l'échange des bons de confiance, notre municipalité pour faire cesser les allarmes que l'on avait soin de répandre parmi les citoyens, sur la solidité des différentes caisses patriotiques fit en douze heures l'échange gratuit en coupons d'assignats des bons de toutes les couleurs qui circulaient dans son arrondissement et de cet échange il résulta pour la commune une perte de treize mille huit cent vingt livres.

En 1793 la pénurie se faisait sentir aussi dans les subsistances; la commune fit venir à grand frais de l'étranger des bleds et farines et il en résulta pour elle une perte de 153890 L.

Dans un autre temps, forcé par les circonstances difficiles, la même administration fut contrainte d'augmenter le prix du pain, une indemnité fut accordé alors, à tous ceux indistinctement, qui ne pouvaient pas supporter l'augmentation, et la fraternité fut porter des consolations et une main secourable dans l'humble demeure de l'indigens. Cet acte de bienfaisance fit supporter à la commune une perte de 19430 L.

Lorsque le représentant du peuple Siblot étoit dans nos murs, le besoin le plus puissant se faisait sentir. Le représentant du peuple dit un mot et en vingt quatre heures une somme de 45000 L est déposée à la maison commune par les commerçans et autres citoyens aisés pour être distribués à nos frères et les arracher aux horreurs de la misère.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale.

Suivent encore 94 signatures.

20

La société populaire de Sommières, département du Gard, dit que la tyrannie et l'oppression régnoient dans ce département; mais que les citoyens respirent enfin depuis la mémorable journée du 9 au 10 thermidor, et l'arrivée des représentans du peuple Perrin et Goupilleau qui ont brisé les fers des patriotes et rendu les bons citoyens à leurs familles, à l'agriculture, aux fabriques et aux arts.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (98).